Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 51 (1959)
Heft: 2

Artikel: Le suffrage féminin est rejeté : mais le canton de Vaud ouvre la brèche!
Autor: Möri, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385088

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il vient, après de longues discussions avec le patronat français, d'inscrire à son actif, malgré les imprécations de la « gauche » communiste, un résultat dont il a tout lieu de se montrer fier, par l'institution d'un fonds complémentaire d'assurance-chômage, après celle, il y a deux ans, d'un régime complémentaire de retraites.

C'est un des aspects de son efficacité. Ce n'est pas le seul, mais son audience sera plus forte encore si les trop nombreux travailleurs qui boudent l'organisation syndicale s'aperçoivent enfin de la puissance de leur nombre. Non pour l'aventure, mais pour des résultats réels et durables, c'est-à-dire au sein des syndicats libres.

Force ouvrière ne peut, comme il est loisible aux partis politiques, se réfugier dans l'abstention ou dans l'opposition, fût-elle constructive.

Pour le syndicalisme, l'action est permanente, avec tous les gouvernements, quels qu'ils soient; elle ne peut subir d'éclipse, car la « conquête du pain » est œuvre de tous les instants.

Le suffrage féminin est rejeté

Mais le canton de Vaud ouvre la brèche!

Par 654 924 voix contre 323 306, les électeurs masculins ont repoussé l'arrêté constitutionnel sur l'introduction du suffrage féminin en matière fédérale le 1er février. C'est-à-dire à une majorité des deux tiers. La participation au scrutin a été de 66,2%. Il faut remonter aux votes de 1949 (statut des fonctionnaires) et de 1948 (A. V. S. et articles économiques) pour retrouver une consultation nationale qui ait mobilisé un aussi grand nombre de citoyens. Trois cantons ont accepté: *Genève* (par 17 755 voix contre 11 842), *Vaud* (par 32 947 voix contre 31 252) et *Neuchâtel* (par 13 938 voix contre 12 775).

Cette décision négative constitue davantage une humiliation pour les hommes que pour les femmes. Elle signifie que les citoyens du sexe mâle, dans leur grand nombre, n'ont pas encore réussi à se débarrasser de leurs complexes inavouables et de leurs préventions. Ils se sont laissé séduire par les arguties des adversaires, d'autant plus volontiers qu'elles tendaient à consacrer un privilège suranné et arbitraire et à maintenir par conséquent la femme dans un état de sujétion. Les champions de la discrimination excessive entre sexes ont d'ailleurs battu tous les records du mauvais goût et de l'affligeante sottise dans leur campagne. Une annonce gigantesque allait jusqu'à encourager les électeurs à voter non pour se révéler les citoyens les plus intelligents du monde! Dans la Ville des Nations, où tant d'étrangers exercent leur esprit critique, les zélateurs auraient pu du moins nous épargner ce ridicule.

Sans doute convient-il de manifester un certain étonnement du vote négatif des Bâlois, dont on pouvait attendre mieux après que la grande ville rhénane eut introduit le suffrage féminin sur le plan communal. Zurich aussi a déçu; davantage encore la ville industrielle, qui enregistre des résultats négatifs dans tous les cercles, que le canton partiellement agricole. Du canton de Berne, essentiellement campagnard, on ne pouvait évidemment espérer beaucoup mieux, puisque les augures ont dénoncé deux dangers qui menaceraient, paraît-il, les paysans: le Marché commun et le suffrage féminin. Mais on pouvait du moins espérer de la Ville fédérale un résultat positif. Il faut croire que la hardiesse du Conseil fédéral a pris de vitesse le fameux bon sens bernois.

Dans cette grisaille du premier jour de février, il y a tout de même les magnifiques résultats favorables des trois cantons romands de Genève, Vaud et Neuchâtel. Même dans les fiefs du conservatisme déclinant de Fribourg et du Valais, de fortes minorités ont défendu l'honneur du sexe mâle et se sont prononcées en faveur de droits civiques complets pour la femme.

Les Vaudois se sont offert le luxe suprême d'ouvrir la brèche en accordant aux femmes le droit de vote dans les affaires cantonales et communales. A Genève et Neuchâtel, des partis politiques ont déjà engagé des actions dans ce sens au lendemain de la votation fédérale.

On peut donc en déduire que le courant latin vers le suffrage féminin va probablement emporter rapidement les barrages de la discrimination dans tout le pays.

Tant mieux! L'heure est venue, pour les Suisses aussi, de marcher avec leur temps.

Jean Möri.

Bibliographie

La profession d'ingénieur mécanicien et d'ingénieur électricien, par A. Imhof, ingénieur diplômé. A la suite des rapides progrès de la technique et de son développement considérable, tous les pays ont besoin d'un grand nombre d'ingénieurs; l'avenir en requerra encore davantage. Le métier d'ingénieur ouvre non seulement de belles perspectives matérielles, il procure aussi à ceux qui l'exercent d'intenses satisfactions. Mais on ne se fait souvent, à son sujet, que des idées imprécises. C'est la raison pour laquelle l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, l'Association des anciens élèves de l'E. P. F. (G. E. P.) et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (S. I. A.) ont pris l'initiative de publier une brochure destinée à éclairer le grand public sur la profession d'ingénieur mécanicien et celle d'ingénieur électricien. L'auteur en est M. A. Imhof, ingénieur et directeur d'une entreprise industrielle. M. Imhof commence par relever les beautés du métier d'ingénieur, dont il faut rechercher l'origine dans le désir de l'humanité d'asservir les forces de la nature. La description précise et fort suggestive des possibilités professionnelles qu'ouvre une telle activité, celle qui se rapporte aux différentes fonctions qui incombent aux ingénieurs, aux mathématiciens et aux physiciens,